RIEN APPRIS, RIEN COMPRIS

LE 3 FÉVRIER 2010 SAMUEL (AUTHUEIL)

J'ai assisté hier soir à la réunion du fan club de l'hadopi, présidé par les inénarrables Franck Riester et Frédéric Lefebvre. [...] Ce fut très instructif.

J'ai assisté hier soir à la réunion **du fan club de l'hadopi**, présidé par les inénarrables Franck Riester et Frédéric Lefebvre. Il y avait là tout le gratin de l'industrie culturelle, que ce soit la musique, le cinéma, les ayants droits, bref, le lobby à l'origine d'hadopi. Il était question du rapport Zelnik. Ce dernier était présent, en compagnie de son compère Jacques Toubon (que l'on a bien fait de mettre à la retraite, au vu de sa prestation d'hier soir). Ce fut très instructif.

J'ai assisté à des repas du même club avant et pendant les discussions Hadopi. C'était tout pareil, sauf qu'au lieu de fustiger ces salauds d'internautes qui téléchargent sans payer, hier soir, c'est Google qui en prenait plein la gueule. Toujours les mêmes rengaines sur l'industrie culturelle qui serait au bord du dépôt de bilan (alors que le son de cloche était un peu différent la semaine précédente au Midem, quand il s'agissait de communiquer en direction des investisseurs...), toujours cette recherche d'un bouc émissaire extérieur afin de ne pas se remettre en cause. Et toujours ces solutions techniquement irréalistes, ressassées sur l'air du "yaka-faut qu'on", avec une palme pour Jacques Toubon et son "mais qu'est ce qu'ils foutent à Bercy, ils devraient déjà nous avoir sorti la taxe google". Visiblement, la leçon hadopi ne leur a servi à rien. Ils se sont pris le mur de la réalité en pleine figure, et ils redémarrent à plein tube pour, une fois de plus, se crasher.

Hier soir, les gens de Google étaient sereins. L'essentiel de l'activité de Google en Europe est fiscalement domiciliée en Irlande, Google France ne touchant que quelques commissions, rien de réellement taxable. C'est légal et juridiquement béton. Bercy a déjà essayé de gratter (vous pensez bien) et n'a rien trouvé à redire. C'est bien pour ça que Bercy n'a rien sorti : la taxe Google est techniquement impossible. Et comble de malheur pour les hadopistes, l'Union Européenne vient de fermer une autre porte en **recalant la taxe sur les FAI** qui avait été instituée pour financer France télévision après l'arrêt de la publicité. Si on ne peut pas faire payer les internautes, Google ou les FAI, vers qui peut on se tourner ?

La réponse est évidente : l'Etat et ce cochon payeur appelé contribuable ! C'est d'ailleurs la deuxième mamelle du rapport Zelnik. Et il en a été question hier soir, avec la fameuse "carte musique", en partie financée par l'Etat pour solvabiliser les jeunes et les habituer à acheter ce qu'ils téléchargeaient gratuitement jusqu'ici. A entendre ces chers hadopistes, c'est la réponse à tous leurs problèmes, ce qui sauvera leur industrie. Je suis un peu plus dubitatif. Ce cadeau fiscal ressemble à s'y méprendre à une aide directe, et j'attends la position de Bruxelles. Si jamais la commission européenne laisse passer, peut être bien que le conseil constitutionnel censurera, sur la base de la rupture d'égalité, car cette carte sera réservée aux jeunes. Pourquoi seulement eux ? Après tout, moi aussi, j'aimerais bien que l'Etat me paie la moitié de la musique que j'achète sur internet. La motivation de cette mesure, qui est d'inciter une partie de la population à consommer certains produits, m'apparait difficilement entrer dans le cadre des missions de l'Etat qui peuvent être financées par le contribuable. A ce régime là, j'en connais des professions qui vont venir demander à ce que le budget de l'Etat solvabilise leur clientèle!

Le lobby des industries culturelles est toujours en plein délire, avec un aveuglement assez inouï sur ses propres responsabilités et un refus toujours aussi fort de se remettre en question. Les demandes auprès des pouvoirs publics sont toujours aussi exorbitantes et irréalistes. Sauf que cette fois, le pouvoir politique ne sera pas aussi généreux qu'en 2007. Si Nicolas Sarkozy a dit oui (ou fait mine de dire oui), il a imposé quelques contreparties assez amères pour certains, comme la mise en place **d'une gestion collective des droits musicaux dans le numérique**. Aux échos que j'ai, il y aura nettement moins d'ardeurs législatives, cette fois ci, pour répondre aux demandes de ce lobby, qui a grillé une bonne partie de son crédit auprès des parlementaires avec la loi hadopi.

» Article initialement publié sur Authueil

» Illustration par b00nj sur Flickr